

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

OBJET :

**IRVE : VALIDATION DU SCHÉMA
DIRECTEUR DU DOUBS**

Délibération n° 2023/40

MEMBRES :

En exercice : 40

Présents : 21

Représentés : 4

Présents et représentés ayant pris
part à la délibération : 25

Absents excusés : 21

Absent : 1

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION :

23 juin 2023

NOTA :

Cette délibération sera publiée en
juillet 2023 sur www.syded.fr.

SYDED

(Syndicat mixte d'énergies du Doubs)

33 rue Clément Marot

25000 BESANÇON



EXTRAIT

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin à 17 heures 30

Le comité syndical du SYDED s'est réuni au SYDED, 33 rue Clément Marot, à Besançon, après convocation légale, sous la présidence de Patrick CORNE, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Marie SAILLARD.

Étaient présents : Christophe **ANDRÉ**, Henri **BERMOND**, Christian **BRAND** (*suppléant de Frédéric CARTIER*), Jean-Michel **CAYUÉLA**, Patrick **CORNE** (*pouvoir de Charlène VERMOT-DESROCHES*), Jacques **DEMANGEON**, Pascal **DUCRET**, Yves **GAMELON**, Daniel **GRANJON**, Maurice **GROSSET**, Denis **JACQUIN** (*suppléant d'Emile BOURGEOIS*), Evelyne **MERCIER**, Yves **MOUGIN** (*suppléant de Sarah FAIVRE*), Anthony **NAPPEZ**, Didier **PAINEAU**, Laurent **PETIT**, Franck **RACLOT**, Jean-Marie **SAILLARD** (*pouvoir de Pierre VAUFREY*), Carole **THOUESNY** (*pouvoir de Marc TIROLE*), Olivier **TRAVERSIER**, Marie **ZÉHAF** (*pouvoir de Yves GUYEN*).

Étaient excusés : Emile **BOURGEOIS** (*représenté par Denis JACQUIN*), Frédéric **CARTIER** (*représenté par Christian BRAND*), Claude **COURVOISIER**, Laurent **CROIZIER**, François **CUCHEROUSSSET**, Daniel **DEFRASNE**, André-Marie **DEPOTOT**, Magali **DUVERNOIS**, Ludovic **FAGAUT**, Sarah **FAIVRE** (*représentée par Yves MOUGIN*), Lorine **GAGLILOLO**, Yves **GUYEN** (*pouvoir à Marie ZÉHAF*), Jean-Emmanuel **LAFARGE**, Michel **LAURENT**, Roland **MARTIN**, Benoit **PARENT**, Yannick **POUJET**, Marc **TIROLE** (*pouvoir à Carole THOUESNY*), Pierre **VAUFREY** (*pouvoir à Jean-Marie SAILLARD*), Charlène **VERMOT-DESROCHES** (*pouvoir à Patrick CORNE*), Ghislaine **VUILLIER**.

Était absent : Aymeric **MAIRE**.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Territoire d'énergie Doubs-SYDED a souhaité réaliser le schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques (SDIRVE) du Doubs pour le compte de ses adhérents comme le prévoit la réglementation. Le schéma a vocation à s'appliquer à l'intégralité des 571 communes du Doubs, y compris les 10 communes du SIEL, qui a validé le principe d'un document unique.

Cette démarche s'inscrit dans la suite du Schéma Régional d'Électromobilité (SREM) élaboré en 2014 par la préfecture de l'ancienne région Franche-Comté en lien avec le SYDED et plus récemment avec le Schéma de Cohérence Régional des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (SCIRVE) Bourgogne-Franche-Comté (BFC) finalisé mi-2023, par la Région. Le SDIRVE repose en partie sur les travaux déjà effectués dans le SCIRVE par le bureau d'études TACTIS sur l'ensemble de la région BFC mais aussi sur les données partagées par les différents acteurs du territoire en matière de mobilités.

Le schéma proposé constitue un document stratégique et réglementaire destiné à assurer au mieux le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le département à plusieurs échéances (2025, 2030, 2035). Il est étroitement corrélé au déploiement attendu de véhicules électriques (VE) et véhicules hybrides rechargeables (VHR), et permettra d'aboutir à une offre de recharge :

- En cohérence avec les politiques locales de mobilités, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- En adéquation avec l'évolution des besoins de recharges pour le trafic local ou de transit ;
- Coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés.

La stratégie de déploiement des IRVE du Doubs repose sur les points suivants :

- Disposer d'un maillage du territoire en fonction des puissances (en corrélation avec la logique des cas d'usage vue précédemment). L'objectif est de disposer d'un « filet de sécurité » pour les usagers de VE & VHR sur le territoire du Doubs ;
- Répondre aux exigences et aux stratégies de mobilités de l'Etat, de la Région BFC (SRADDET, Schéma des aires de covoiturage en BFC), des EPCI (SCoT et PCAET) et des communes (PDM) qui composent le département ;
- Intégrer les besoins des « parties intéressées », usagers et professionnels notamment ;
- Dynamiser les communes et leurs activités/services avec l'implantation d'IRVE quand cela est cohérent ;
- Répondre aux enjeux spécifiques du territoire dont le tourisme et la proximité frontalière ;
- Assurer que toute nouvelle place de parking équipée d'une IRVE soit aux normes PMR.

Entre janvier 2023 et mai 2023, le SYDED a ainsi conduit une large démarche participative en associant toutes les parties intéressées au projet, à travers des enquêtes, des consultations et un ensemble d'entretien en vis-à-vis. Une convention spécifique a été validée avec Enedis de manière à disposer des données actualisées et fiables sur le sujet et de s'assurer de la capacité du réseau électrique à accueillir ces nouvelles infrastructures.

Le résultat de ces travaux conduit aux projections globales suivantes, à travers les 3 échéances de 2025, 2030 et 2035 :

	 PdC lents	 PdC accélérés	 PdC rapides	 PdC ultra-rapides	PdC total
03/2023 (existant)	67	265	40	51	423
2025	317	544	189	124	1174
2030	899	1412	522	278	3111
2035	1832	2879	1047	533	6291
	29,1%	45,8%	16,6%	8,5%	

Soit un coût total d'investissement de l'ordre de 54 millions d'euros d'ici à 2035 pour 6 300 bornes.

Il est toutefois nécessaire d'intégrer les réserves suivantes à cette démarche :

- Il s'agit d'un travail prospectif, très sensible aux facteurs externes et conjoncturels, il sera donc nécessaire de réviser ce document très régulièrement. Il est proposé d'engager une première révision dès 2025, soit après 3 années d'application ;
- La courbe des besoins est exponentielle et le gros des implantations interviendra en fin de période. Beaucoup de changements peuvent intervenir d'ici là ;
- Les montants d'investissement et de fonctionnement de ces infrastructures sont colossaux et ne pourront être réalisés par la puissance publique seule. La grosse majorité des investissements sera assurée par le secteur privé ;
- Le coût des véhicules électriques reste très élevé aujourd'hui et il est peu probable que la totalité du parc actuel puisse être remplacée rapidement. Il y aura donc une longue phase transitoire et vraisemblablement une forte diminution du parc de véhicules individuels ;
- Des secteurs spécifiques (SIEL, GBM, zone frontalière) et des thématiques particulières comme le tourisme ont été identifiés et font l'objet d'une analyse particulière ;
- Un détail par commune et à la maille Iris est fourni. Toutefois si des projets d'implantation d'IRVE imprévues dans ce schéma étaient proposés par un opérateur, une analyse conjointe par le SYDED et Enedis (ou par le SIEL) pourrait conduire à accepter ces implantations, notamment au regard de la politique de réfaction tarifaire sur le raccordement.

Ce document constitue désormais la référence pour tous les opérateurs de bornes de recharge qui souhaitent déployer des IRVE sur le département du Doubs pour remplir les objectifs cités précédemment. Il doit permettre le déploiement d'une offre de recharge cohérente et adaptée aux besoins, dans l'espace et dans le temps en lien avec la mutation planifiée des véhicules vers l'électrique. Il permet également de bénéficier des aides économiques associées à son déploiement et notamment de la réfaction à 75 % du coût des raccordements électriques nécessaires et ce jusqu'au 31 décembre 2025, qu'il s'agisse d'investissements publics ou privés.

Sa validation par le comité syndical de Territoire d'énergie Doubs-SYDED, puis son approbation par le Préfet du Doubs en application de l'article R353-5-1 du code de l'énergie, assorti de la publication des données nécessaires en OpenData, le rendront applicable pour la totalité du département du Doubs et opposable aux tiers à l'échéance d'août/septembre 2023.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président Patrick CORNE, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **De valider le schéma directeur des infrastructures de recharge de véhicules électriques du SYDED pour l'intégralité du département du Doubs ;**
- ▶ **De donner délégation au Président pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution du SDIRVE, suivant les dispositions ci-avant et notamment pour proposer ce document à l'approbation de Monsieur le Préfet du Doubs.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président du SYDED,
Patrick CORNE